

## La Lettre de l'ONED n°10 janvier 2009

### Le mot du directeur

Si 2008 fût, pour l'Oned, une année riche en évènements variés (une enquête nationale sur la mise en place des cellules de recueil des informations préoccupantes, l'organisation de 5 journées interdépartementales sur la mise en place de la réforme du 5 mars 2007, la journée de l'Oned sur le thème des jeunes en grande difficulté qui a accueilli plus de 300 personnes, la mise en place d'un séminaire de recherche en protection de l'enfance), 2009 sera également une année charnière, avec notamment la mise en oeuvre du décret d'application sur l'observation de la protection de l'enfance, paru au Journal Officiel le 27 décembre 2008.

Dès le mois de janvier, l'Oned organise des réunions interdépartementales afin d'aider les différents services concernés à la mise en place de la collecte des données. Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire, remis au Ministre de la Famille, Nadine Morano et au Parlement, fait un point approfondi sur la mise en place des cellules de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes, créées par la loi du 5 mars 2007. Le deuxième chapitre, traditionnellement consacré à l'amélioration de la connaissance chiffrée de l'enfance en danger, présente son estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge en protection de l'enfance, par région et par département. Les actions menées sur le champ des pratiques, de la recherche et les autres travaux de l'Oned feront également l'objet de publications diffusées sur son site internet.

Forts des activités menées avec vous en 2008 et prêts à faire face aux chantiers de 2009, les membres de l'Oned se joignent à moi pour vous présenter tous leurs meilleurs voeux pour l'année 2009

**Paul Durning**, Directeur général du GIP Enfance en Danger (119 et ONED)

### Le décret portant sur l'observation de la protection de l'enfance est paru....

Et l'Oned se mobilise pour accompagner et soutenir les départements.

Afin de donner à ces derniers les outils nécessaires pour commencer le recueil de données permettant d'acquérir une meilleure connaissance des parcours d'enfants pris en charge, l'Oned a fait parvenir à chaque Conseil général, un dossier comprenant une analyse statistique départementale ainsi que les fiches de recueil correspondant aux informations à rassembler, qui retracent les différentes étapes du parcours en protection de l'enfance.

Par ailleurs, les **27 janvier, 9, 20 et 24 février**, l'Oned organise, dans ses locaux, des réunions interdépartementales, pour réfléchir aux problèmes posés par l'application du décret. L'Observatoire met également en place une assistance téléphonique et organisera, à la demande des départements qui le souhaitent, des vidéoconférences, afin de répondre aux questions des services départementaux concernés.

Enfin, rappelons que le site internet [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr) présente déjà une section consacrée à la loi et au décret sur la collecte, l'anonymisation et la transmission des données, proposant des guides d'aide à la collecte des informations et de la documentation technique destinée aux services informatiques des Conseils généraux.

## La Journée de l'Oned

Le 12 décembre, s'est tenue la traditionnelle *Journée de l'Oned*, consacrée aux « jeunes en difficultés multiples : questions de recherches, réponses pratiques », soulignant ainsi la volonté de l'Observatoire de lier les pratiques de terrain aux apports de la recherche. Plus de 300 personnes ont assisté à la restitution des résultats de trois recherches, financées par l'Oned et à la présentation de trois dispositifs accueillant des jeunes en grande difficulté.

Les trois études se sont penchées sur des populations différentes (87 jeunes identifiés comme « incasables » par les professionnels de l'ASE dans le Val-d'Oise et le Val-de-Marne pour le CEDIAS; environ 20 jeunes « *en marge du collège* » âgés de 14 à 16 ans et accompagnés à un moment ou un autre par le dispositif « Démission impossible » (DI), dans le Pas-de-Calais pour le GRIES et une investigation dans les domaines de l'Education Nationale et de la protection de l'enfance (PJJ et ASE) dans le département d'Ille-et-Vilaine, pour l'ICSH de Rennes 2). De même, les jeunes pris en charge par les dispositifs présentés au cours de l'après-midi viennent de départements variés et ont des parcours différents. Certaines caractéristiques, cependant, sont récurrentes. Les histoires et les parcours des jeunes en question sont complexes et marqués par de multiples traumatismes et de grandes souffrances : décès d'un proche, rejet par les parents, violences conjugales, violences sexuelles et autres maltraitances sont relevés dans la majorité des cas – certains jeunes cumulant plusieurs de ces situations. Le contexte familial semble également avoir une influence (familles nombreuses, monoparentales, populaires, voire pauvres, grossesses précoces et nombreuses, problèmes de santé chez l'enfant ou dans sa famille...). La quasi totalité de ces jeunes a connu au moins une rupture scolaire dans son parcours.



Les réactions violentes, ou de rupture dont ces jeunes pris en charge peuvent faire preuve, semblent renvoyer à des stratégies d'échappement des institutions, ce qui se vérifie notamment dans l'univers scolaire, et/ou lors de la réactivation d'événements traumatisants souvent oubliés ou ignorés par les professionnels qui se succèdent auprès du jeune. Les chercheurs des différentes équipes soulignent que les réponses institutionnelles sont très souvent inadaptées, et que la spécialisation des services amène ces derniers à se déclarer rapidement incompetents, les difficultés du jeune étant précisément multiples, et, de fait, ne pouvant se résumer à l'espace d'intervention d'un seul service ou établissement. Plusieurs témoignages de la salle ont confirmé la difficulté des professionnels à réagir face au comportement du jeune en grande difficulté qui va jusqu'à mettre en danger l'institution elle-même.

En réponse, les dispositifs présentés mettent en avant l'importance du caractère stable et sécurisant de la structure d'accueil (notamment avec l'Unité Educative thérapeutique de Côte-d'Or), la nécessité d'une démarche collective pour apporter les réponses les plus adaptées (avec la structure Parentalité Plus Tremplin, de Rouen), mais aussi d'une réflexion sur les valeurs (reconnaissance, participation, fraternité, développées dans le dispositif Reso en Savoie).

Aussi bien les équipes de chercheurs que les professionnels ont insisté sur la nécessité du travail et de la réflexion en commun pour prendre en charge ces jeunes. Il ne s'agit pas de réfléchir à une disposition répondant à la situation d'« incasables », dans la mesure où le caractère d'« incasabilité » réside dans l'inadéquation entre la solution institutionnelle et les besoins du jeune, mais bien dans la construction d'une réponse réfléchie et élaborée par les différents acteurs qui prennent en charge, accompagnent ou, parfois dans le cas de la Justice, sont confrontés aux jeunes en grande difficulté. Ceci suppose bien sûr de repenser les types de collaborations interinstitutionnelles, tant au niveau de la prévention que de la prise en charge des jeunes et, de fait, de penser les schémas d'orientation des départements en conséquence, mais aussi d'articuler les politiques sociales départementales avec les organisations sanitaires régionales, de nombreuses réactions soulignant la prégnance des questions de santé mentale et l'importance des besoins en termes de réponses sanitaires.

*Les synthèses des trois recherches présentées sont disponibles sur le site [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr), ainsi que la présentation des dispositifs dans la rubrique Dispositifs et pratiques. Les actes de cette journée seront prochainement disponibles sur le site de l'Oned.*

## Rapport Varinard : la notion d'âge de responsabilité pénale

La commission présidée par le recteur André Varinard a remis, le 3 décembre, un rapport sur la refonte de la justice des mineurs et du texte de l'ordonnance du 2 février 1945. Quelques 70 propositions ont été formulées, parmi lesquelles celle de fixer un âge de responsabilité pénale à 12 ans ("*le mineur de plus de 12 ans sera présumé pénalement responsable dans les mêmes conditions qu'un majeur*").

Cet âge était jusque-là laissé à l'appréciation du juge, et tenait compte du choix des poursuites dirigées par le Parquet. C'est la loi du 22 juillet 1912 qui a introduit le seuil de 13 ans, avec en dessous de ce seuil une présomption irréfragable (non discutable) d'absence de discernement, et au-delà (13-18) une possibilité de sanction attachée à ce discernement. Dans l'ordonnance de 1945, si la notion de discernement n'apparaît plus, les frontières d'âge perdurent, autour du prononcé des sanctions : de 13 à 18 ans le mineur peut être poursuivi et condamné, avec la primauté des mesures éducatives, mais aussi la possibilité de peines, y compris l'emprisonnement ferme ; en dessous de 13 ans, le mineur peut être poursuivi pénalement (ce qui permet de joindre actions civile et pénale), mais seules des mesures éducatives entrent dans le prononcé du jugement. L'ordonnance de 1945 reste muette sur le seuil de la minorité pénale, c'est-à-dire l'âge en dessous duquel un enfant ne peut être poursuivi. A ce jour, la plupart des pays européens ont fixé légalement cet âge minimum, avec une fourchette importante de variation.

Le rapport de la commission Varinard est disponible en ligne sur [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr), rubrique "Documentation"- "rapports publics en ligne"

## Merci pour vos envois

L'ONED ne disposait pas de tous les schémas départementaux de l'enfance et de la famille notamment lorsqu'ils n'étaient pas sur le site internet des départements. Nous remercions vivement les Conseils généraux qui, en réponse à notre demande, nous ont envoyé leur schéma ou nous ont fait savoir qu'il était en cours d'élaboration. Ces documents nous sont d'ores et déjà très utiles.

Contact : [severine.euillet@oned.gouv.fr](mailto:severine.euillet@oned.gouv.fr)

## Le séminaire de l'Oned

Le 5 décembre dernier, la deuxième séance du séminaire de l'Oned s'est déroulée autour du thème : « *Les processus psychiques de l'enfant et l'intervention sociale et éducative* ». L'étude de Fabien Bacro, Solène Mace et Agnès Florin de l'Université de Nantes, sur « *les attachements multiples du jeune enfant : applications possibles dans le domaine de la protection de l'enfance* », rappelle que le jeune enfant n'entretient pas une seule relation d'attachement avec sa mère, mais plusieurs. Ainsi, les relations d'attachement peuvent être multiples, construites avec des parents, mais aussi avec des adultes de son entourage. Les résultats de cette recherche, ainsi que ceux de plusieurs autres études sur ce sujet, suggèrent que ces multiples relations d'attachement ont des effets en partie similaires, en partie spécifiques. Plus précisément, un attachement insécurisé peut être compensé par la sécurité des autres relations d'attachement de l'enfant et inversement. Ainsi, les chances de succès d'un placement passeraient par l'instauration de relations d'attachement sécurisantes de l'enfant placé auprès des adultes auxquels il aurait été confié.

Séverine Euillet, docteur en psychologie, chercheur associée au laboratoire PDPS de l'Université de Toulouse et actuellement chargée d'études à l'Oned, présentait ensuite une étude sur les *dynamiques d'attachement chez les enfants en famille d'accueil*, contexte qui laisse présumer un environnement affectif spécifique qui se crée autour de l'enfant, composé de dynamiques et de tensions relationnelles complexes. En effet, l'accueil familial pose la question de l'évolution de l'attachement de l'enfant. D'après les résultats, 30% des enfants accueillis élaborent des représentations d'attachement désactivées (inhibition des comportements d'attachement envers une figure adulte, retrait comportemental et émotionnel) pour faire face aux situations, contre 5 à 10% des enfants de la population générale française. Cette tendance peut s'expliquer par les caractéristiques des enfants accueillis, les modalités d'accueil et doit être considérée comme un système dynamique évolutif dans lequel l'enfant est central et acteur.

Enfin, une dernière étude, présentée par Audrey Luce (Université de Rouen), s'intéresse à l'adolescence en comparant les mécanismes de régulation des émotions des adolescents placés en foyers d'accueil et des adolescents non placés, par le biais du *coping*. Il s'agit d'un processus permettant aux individus de maintenir une adaptation psychosociale durant des événements de vie générateurs d'anxiété. Les premiers résultats de ce travail semblent démontrer que les adolescents placés ne développent pas forcément une trajectoire comportementale troublée, ce qui permettrait éventuellement de relativiser l'influence de l'environnement sur les issues développementales.

## Agenda de l'ONED

Les 30 et 31 mars prochains, se tiendront à Lyon les **Troisièmes Assises nationales de la protection de l'enfance**, organisées par le Journal de l'Action Sociale et le Conseil général du Rhône, en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France, le Ministère du travail, des Relations sociales et de la Solidarité, l'Oned et l'ODAS, autour du thème « *Dans un contexte de crises : tout ce qui doit, peut et va changer* ».

Au cours de ces deux journées qui verront se succéder nombre de personnalités de la protection de l'enfance, mais également des personnalités politiques, interviendront plusieurs membres de l'Oned.

Informations et inscriptions : [www.lejas.com](http://www.lejas.com)

**L'Oned publie deux nouveaux appels d'offres**, l'un ouvert, l'autre thématique, consultables sur son site internet. La date limite d'envoi des dossiers est fixé au 12 mai 2009.

« **Précarités et éducation familiale** » est le thème choisi pour le XIIème Congrès International de l'Association Internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale (AIFREF), qui se tiendra du 1er au 3 avril 2009 à l'Université de Toulouse II-Le Mirail. Informations et renseignements : [www.aifref.org](http://www.aifref.org)

## Actualités en protection de l'enfance

Le **décret relatif au placement des mineurs et à la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial** est paru au Journal Officiel du 30 décembre 2008. Il stipule, d'une part, qu'« *en cas de placement pour une durée supérieure à deux ans, le juge des enfants convoque, dans les mêmes conditions, les parties à une audience au moins tous les trois ans.* »

D'autre part, si les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale semble insuffisant, le juge des enfants peut ordonner qu'elles soient, en tout ou partie, versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales.

Le 20 novembre, **Dominique Versini, Défenseur des enfants**, a remis au Président de la République et au Parlement, son rapport d'activité ainsi qu'un rapport thématique consacré aux enfants confrontés à des séparations parentales conflictuelles.

Quelle que soit la forme d'union, le rapport remarque que de nombreuses séparations de parents demeurent conflictuelles et pèsent lourdement sur l'équilibre de l'enfant. Il réaffirme l'importance de la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant tout en soulignant les difficultés pratiques souvent issues de la méconnaissance des modalités de l'exercice de l'autorité parentale conjointe et des droits de l'enfant.

Informations : [www.defenseurdesenfants.fr/](http://www.defenseurdesenfants.fr/)

## Sur le site de l'ONED

Quelques semaines après sa mise en ligne, le nouveau site de l'Oned ne cesse de s'enrichir. Plusieurs rubriques ont fait leur apparition : dans le menu **Outils**, un onglet recense les sites dédiés à la protection de l'enfance; un **Espace Média** est ouvert, s'adressant aux journalistes.

Par ailleurs, le **Dossier Thématique n°1**, consacré aux Administrateurs ad hoc, sera très prochainement mis en ligne, suivi, quelque semaines plus tard, par les Actes de la journée du 12 décembre, consacrée aux jeunes en difficultés multiples.

L'Oned tient à remercier tout particulièrement, parmi les nombreux visiteurs du site, ceux qui font part de leurs impressions et/ou qui nous transmettent des éléments, liens et autres informations que nous pourrions ajouter. Nous sommes en effet demandeurs de réactions par et pour les utilisateurs du site, afin de l'améliorer et l'ajuster au mieux à leurs demandes. Merci à tous et très bonne année 2009.